64ème ANNEE



Correspondant au 30 avril 2025

# الجمهورية الجسزانرية الجمهورية الديمقراطية الشغبية

# الحريب المالية المنهائية

اِتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم في النين م ومراسيم في النين واراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاغات

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

	Algérie	ETRANGER	DIRECTION ET REDACTION
	Tunisie		SECRETARIAT GENERAL
ABONNEMENT	Maroc	(Pays autres	DU GOUVERNEMENT
ANNUEL	Libye Mauritanie	que le Maghreb)	WWW.JORADP.DZ
			Abonnement et publicité :
	1 An	1 An	IMPRIMERIE OFFICIELLE
			Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376
			ALGER-GARE
Edition originale	1090,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 023.41.18.89 à 92
			Fax: 023.41.18.76
Edition originale et sa traduction	2180,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER
		(Frais d'expédition en sus)	BADR: Rib 00 300 060000201930048
			ETRANGER: (Compte devises)
			BADR: 003 00 060000014720242

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.*Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

# **SOMMAIRE**

# DECRETS

l'Etat, mis à la disposition de la Présidence de la République
Décret présidentiel n° 25-116 du 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de la communauté nationale à l'étranger et des affaires africaines
Décret présidentiel n° 25-117 du 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire
Décret présidentiel n° 25-118 du 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre des finances
Décret présidentiel n° 25-119 du 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre des moudjahidine et des ayants droit
Décret présidentiel n° 25-120 du 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre de l'hydraulique
Décret présidentiel n° 25-121 du 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre des transports
DECISIONS INDIVIDUELLES
Décret présidentiel du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025 portant acquisition de la nationalité algérienne
Décret exécutif du 25 Chaoual 1446 correspondant au 24 avril 2025 mettant fin aux fonctions du directeur des équipements publics de la wilaya de Annaba
Décret exécutif du 25 Chaoual 1446 correspondant au 24 avril 2025 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'établissement public de transport urbain et suburbain d'Alger
Décret exécutif du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025 mettant fin aux fonctions du directeur de la santé et de la population de la wilaya de Khenchela
Décret exécutif du 25 Chaoual 1446 correspondant au 24 avril 2025 mettant fin aux fonctions du directeur de la santé et de la population de la wilaya de M'Sila
Décret exécutif du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025 portant nomination de la directrice de promotion des droits de l'enfant à l'organe national de la protection et de la promotion de l'enfance
Décret exécutif du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025 portant nomination du secrétaire général de la commune de Aïn Oussera à la wilaya de Djelfa
Décret exécutif du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025 portant nomination du secrétaire général de l'université de M'Sila 9
Décrets exécutifs du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025 portant nomination de doyens de facultés aux universités
Décret exécutif du 25 Chaoual 1446 correspondant au 24 avril 2025 portant nomination du directeur des équipements publics à la wilaya de Bouira
Décret exécutif du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025 portant nomination d'un inspecteur au ministère des travaux publics et des infrastructures de base
Décret exécutif du 25 Chaoual 1446 correspondant au 24 avril 2025 portant nomination du directeur de la santé et de la population à la wilaya de Khenchela

# **SOMMAIRE** (suite)

### ARRETES, DECISIONS ET AVIS

	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
	7 avril 2025 portant nomination du président et écurité sanitaire	
MINISTERE DE	L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LO L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	OCALES ET DE
préalable, en vue de l'affirmation de l'util	9 mars 2025 fixant la liste nationale des perso ité publique dans le cadre des opérations d'expro	priation pour cause d'utilité publique,
	MINISTERE DES FINANCES	
	30 mars 2025 portant désignation des membres des comptable	
MINISTERE DE L'AGR	ICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RUR	AL ET DE LA PECHE
	dant au 12 décembre 2024 modifiant l'arrêté du nbres du conseil d'orientation du parc national d	
	dant au 18 décembre 2024 portant désignation o	
	anvier 2025 portant désignation des membres du	
	anvier 2025 modifiant l'arrêté du 19 Rabie Etha u conseil d'orientation du parc national de Gou	
3 octobre 2023 portant nomination des r	u 23 février 2025 modifiant l'arrêté du 17 Ral nembres du conseil d'administration de l'office	national interprofessionnel du lait et
	25 février 2025 modifiant l'arrêté du 6 Dhou El u conseil d'administration de la chambre nationa	
29 septembre 2024 portant désignation d	u 26 février 2025 modifiant l'arrêté du 25 Ral les membres du conseil d'orientation de l'agence	e nationale pour la conservation de la
MINISTERE	DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DI	E LA VILLE

#### **DECRETS**

Décret présidentiel n° 25-115 du 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition de la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 24-08 du 22 Journada El Oula 1446 correspondant au 24 novembre 2024 portant loi de finances pour 2025 ;

Vu le décret présidentiel n° 25-04 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition de la Présidence de la République;

Vu le décret exécutif n° 25-16 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre des finances ;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, un montant de un milliard six cent soixante-quatre millions sept cent soixante-trois mille dinars (1.664.763.000 DA) en autorisations d'engagement et un montant de soixante-cinq millions de dinars (65.000.000 DA) en crédits de paiement, applicables à la dotation « Montant non assigné », imputables au titre 7 « Dépenses imprévues », gérée par le ministre des finances.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2025, un montant de un milliard six cent soixante-quatre millions sept cent soixante-trois mille dinars (1.664.763.000 DA) en autorisations d'engagement et un montant de soixante-cinq millions de dinars (65.000.000 DA) en crédits de paiement, applicables au portefeuille de programmes de la Présidence de la République, répartis conformément à l'état annexé à l'original du présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 25-116 du 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de la communauté nationale à l'étranger et des affaires africaines.

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de la communauté nationale à l'étranger et des affaires africaines,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéaler);

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 24-08 du 22 Journada El Oula 1446 correspondant au 24 novembre 2024 portant loi de finances pour 2025 ;

Vu le décret présidentiel n° 25-05 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de la communauté nationale à l'étranger et des affaires africaines ;

Vu le décret exécutif n° 25-16 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre des finances ;

#### Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, un montant quatre-vingt-seize millions quatre cent soixante-quatre mille dinars (96.464.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable à la dotation « Montant non assigné », imputables au titre 7 « Dépenses imprévues », gérée par le ministre des finances.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2025, un montant de quatrevingt-seize millions quatre cent soixante-quatre mille dinars (96.464.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable au portefeuille de programmes du ministère des affaires étrangères, de la communauté nationale à l'étranger et des affaires africaines, réparti conformément à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de la communauté nationale à l'étranger et des affaires africaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

#### **ETAT ANNEXE**

En DA

Intitulés des programmes		épenses de onnel		épenses de nt des services	То	tal
et sous-programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Activité diplomatique et consulaire	67 844 000	67 844 000	28 620 000	28 620 000	96 464 000	96 464 000
Diplomatie et relations extérieures	67 844 000	67 844 000	28 620 000	28 620 000	96 464 000	96 464 000
Total des crédits ouverts	67 844 000	67 844 000	28 620 000	28 620 000	96 464 000	96 464 000

Décret présidentiel n° 25-117 du 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 24-08 du 22 Journada El Oula 1446 correspondant au 24 novembre 2024 portant loi de finances pour 2025 ;

Vu le décret exécutif n° 25-14 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret exécutif n° 25-16 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre des finances ;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, un montant de huit milliards cinq cent trente-quatre millions sept cent mille dinars (8.534.700.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable à la dotation « Montant non assigné », imputables au titre 7 « Dépenses imprévues » gérée par le ministre des finances.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2025, un montant de huit milliards cinq cent trente-quatre millions sept cent mille dinars (8.534.700.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable au programme « Soutien aux collectivités locales », au sous-programme « Appui au développement socio-économique des collectivités locales » et au titre 4 « Dépenses de transfert », du portefeuille de programmes du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 25-118 du 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre des finances.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 24-08 du 22 Journada El Oula 1446 correspondant au 24 novembre 2024 portant loi de finances pour 2025 ;

Vu le décret exécutif n° 25-16 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre des finances ;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, un montant de neuf millions de dinars (9.000.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable à la dotation « Montant non assigné » imputables au titre 7 « Dépenses imprévues » gérée par le ministre des finances.

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2025, un montant de neuf millions de dinars (9.000.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable au portefeuille de programmes du ministère des finances, au programme « Administration générale », au sous-programme « Soutien administratif » et au titre 4 « Dépenses de transfert ».
- Art. 3. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

◆

Décret présidentiel n° 25-119 du 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre des moudjahidine et des ayants droit.

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du ministre des moudjahidine et des ayants droit,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 24-08 du 22 Journada El Oula 1446 correspondant au 24 novembre 2024 portant loi de finances pour 2025 ;

Vu le décret exécutif n° 25-16 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 25-17 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre des moudjahidine et des ayants droit;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, un montant de cent millions de dinars (100.000.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable à la dotation « Montant non assigné » imputables au titre 7 « Dépenses imprévues » gérée par le ministre des finances.

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2025, un montant de cent millions de dinars (100.000.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable au programme « Patrimoine historique et culturel », au sous-programme « Protection des symboles et des hauts faits historiques » et au titre 4 « Dépenses de transfert », du portefeuille de programmes du ministère des moudjahidine et des ayants droit.
- Art. 3. Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine et des ayants-droit sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 25-120 du 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre de l'hydraulique.

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du ministre de l'hydraulique,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 24-08 du 22 Journada El Oula 1446 correspondant au 24 novembre 2024 portant loi de finances pour 2025 ;

Vu le décret exécutif n° 25-16 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre des finances;

Vu le décret exécutif n° 25-34 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre de l'hydraulique ;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, un montant de huit milliards cinq cent vingt-sept millions de dinars (8.527.000.000 DA) en autorisations d'engagement, applicable à la dotation « Montant non assigné », imputable au titre 7 « Dépenses imprévues », gérée par le ministre des finances.

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2025, un montant de huit milliards cinq cent vingt-sept millions de dinars (8.527.000.000 DA) en autorisations d'engagement, applicable au titre 3 « Dépenses d'investissement », du portefeuille de programmes du ministère de l'hydraulique, au programme « Mobilisation des ressources en eau et de la sécurité hydrique », au sous-programme « Mobilisation des ressources en eau conventionnelles ».
- Art. 3. Le ministre des finances et le ministre de l'hydraulique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 25-121 du 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025 portant transfert de crédits, au titre du budget de l'Etat, mis à la disposition du ministre des transports.

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du ministre des transports,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances :

Vu la loi n° 24-08 du 22 Journada El Oula 1446 correspondant au 24 novembre 2024 portant loi de finances pour 2025 ;

Vu le décret exécutif n° 25-16 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 25-35 du 9 Rajab 1446 correspondant au 9 janvier 2025 portant répartition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, mis à la disposition du ministre des transports ;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur les crédits ouverts, au titre du budget de l'Etat, par la loi de finances pour 2025, un montant de deux milliards quatre cent quarante-huit millions de dinars (2.448.000.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable à la dotation « Montant non assigné », imputables au titre 7 « Dépenses imprévues », gérée par le ministre des finances.

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2025, un montant de deux milliards quatre cent quarante-huit millions de dinars (2.448.000.000 DA) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, applicable au portefeuille de programmes du ministère des transports, au programme « Aéronautique et météorologie », au sous-programme « Aéronautique » et au titre 3 « Dépenses d'investissement ».
- Art. 3. Le ministre des finances et le ministre des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 Chaoual 1446 correspondant au 21 avril 2025.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

## **DECISIONS INDIVIDUELLES**

Décret présidentiel du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025 portant acquisition de la nationalité algérienne.

Par décret présidentiel du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025, sont naturalisés algériens dans les conditions des articles 9 bis et 10 de l'ordonnance n° 70-86 du 15 décembre 1970, modifiée et complétée, portant code de la nationalité algérienne, les personnes dénommées ci après :

- Dobrovolskaya Olga Evanova, née le 7 février 1960 à Tachkent (Ouzbékistan);
- Tchalova Tatiana Alexanderovna, née le 8 septembre 1960 à Stavropol (Fédération de Russie);
- Strofekova Milena, née le 23 avril 1961 à Kremnica (République de Slovaquie);

- Popal Fouzia, née le 8 août 1961 à Kaboul (Afghanistan);
- Elhachicha Rym, née le 4 octobre 1961 à Tunis (Tunisie);
- Benhamouda Afef, née le 22 août 1962 à Nabeul (Tunisie) ;
  - Jlassi Latifa, née le 5 décembre 1962 à Tunis (Tunisie) ;
- Elouati Mounia, née le 15 février 1963 à Tunis (Tunisie);
- Jarenko Larisa, née le 11 avril 1963 à Alma Ata (Fédération de Russie);
- Joumilo Lioudmila Bogdanovna, née le 20 juillet 1963 à Penza (Russie) ;
- Grabtchek Eléna Nikolaivna, née le 7 novembre 1963 à Tselinograd (Kazakhstan);

- Hadjel Née Yakchanina Eléna, née le 1er janvier 1964 à Magnitogorsk (Russie);
  - Sediri Arbia, née le 3 mai 1965 à Tunis (Tunisie);
  - Hajri Habiba, née le 9 mai 1965 à Tunis (Tunisie);
- El Mathlouthi Amel, née le 22 mai 1965 à Tunis (Tunisie);
- Dhrai Aicha, née le 22 juin 1965 à Annaba (wilaya de Annaba);
- Mezrigui Torkia, née le 15 juillet 1965 à Besbes (wilaya d'El Tarf);
- Kalinina Elena, née le 19 septembre 1965 à Nova Kahovka, Kherson (Ukraine);
- Davydova Lyubov, née le 12 décembre 1965 à Kivertzi, Volynska (Ukraine) ;
- Boroda Alla, née le 11 mai 1966 à Gorodku, Minsk (Biélorussie);
- Tchebotariova Lada, née le 23 novembre 1966 à Kazakhstan (Kazakhstan);
- Patchalova Adelia, née le 18 août 1967 à Boukhara (Russie);
  - Ba Adama, née le 21 août 1967 à Dakar (Sénégal);
- Jedidi Fatima, née le 18 mai 1968 à Henchir Tassala (Tunisie);
- Nagorniewicz Anetta, née le 16 juillet 1968 à Lebork,
   (Pologne);
  - Chammah Farah, née le 27 août 1968 à Saida (Liban);
- Zouaoui Emna, née le 7 décembre 1968 à Jendouba (Tunisie);
- Bellaidi Fadila, née le 22 octobre 1969 à El Hadjar (wilaya de Annaba);
- Kulagina Elena, née le 4 juin 1970 à Primorckiy Krag (Russie);
  - Demirci Senol, né le 15 février 1971 à Kars (Turquie) ;
- Alsarraj Hutti, née le 1er avril 1972 à Sumatra-Ouest (Indonésie);
- Blot Sonia Suzanne Christiane, née le 10 mai 1972 à Mont Saint Aignan (France);
- Abouzaid Ashraf, né le 21 juillet 1973 à Al Minufiyah (Egypte) ;
- Abdel Hussein Bane, née le 14 février 1975 à Bagdad (Irak);
- Tibbetts Dawn Caroline, née le 17 février 1976 à Bangor, Maine (Etats Unis d'Amérique);
- Sabri Mohamed Arbab Nora, née le 22 février 1976 à Om Dourman, Khartoum (Soudan);
- Ramos Ramos Eulalia Cecilia, née le 15 août 1976 à Lamatriz, Ambato, Tungurahua, (Equateur);
- Zuzolo Erica Marguerite, née le 15 juin 1977 à Sion (Suisse) ;
- Mohamed Issa Mohamed Mahmoud, né le 31 décembre 1977 à Nouakchott (Mauritanie) ;
- Fersi Sonia, née le 14 avril 1978 à Ghardimaou (Tunisie);
- Benarif Sonia, née le 20 juin 1978 à Ain Draham (Tunisie);

- Ouafi Nabil Salah Ali, né le 2 juillet 1978 à Sanaa (Yémen);
  - Jabri Dalel, née le 18 juin 1981 à Gabes (Tunisie);
- Houaidjia Zina, née le 5 décembre 1981 à Annaba (wilaya de Annaba) ;
- El Feddaoui Meriem, née le 4 septembre 1982 à El Kala (wilaya d'El Tarf) ;
- Ben Amor Hajer, née le 30 août 1983 à Carthage (Tunisie);
  - Dib Joanna, née le 24 décembre 1983 à Aadbel (Liban);
- Haidarah Ahmed Awadh Nasser, né le 15 mai 1987 à Abyan (Yémen);
  - Nemri Riadh, né le 20 mai 1987 à Ghomrassen (Tunisie);
- Ben Romdhane Ihsen, née le 1er février 1988 à Medjez El Bab, Beja (Tunisie).

----<del>\*</del>----

Décret exécutif du 25 Chaoual 1446 correspondant au 24 avril 2025 mettant fin aux fonctions du directeur des équipements publics de la wilaya de Annaba.

Par décret exécutif du 25 Chaoual 1446 correspondant au 24 avril 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur des équipements publics de la wilaya de Annaba, exercées par M. Mohamed Abdelkader Guerfi, appelé à exercer une autre fonction.

*----*★----

Décret exécutif du 25 Chaoual 1446 correspondant au 24 avril 2025 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'établissement public de transport urbain et suburbain d'Alger.

Par décret exécutif du 25 Chaoual 1446 correspondant au 24 avril 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur général de l'établissement public de transport urbain et suburbain d'Alger, exercées par M. Yacine Krim, admis à la retraite.

**----**★----

Décret exécutif du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025 mettant fin aux fonctions du directeur de la santé et de la population de la wilaya de Khenchela.

Par décret exécutif du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur de la santé et de la population de la wilaya de Khenchela, exercées par M. Lazhar Mordjane.

---<del>\*</del>----

Décret exécutif du 25 Chaoual 1446 correspondant au 24 avril 2025 mettant fin aux fonctions du directeur de la santé et de la population de la wilaya de M'Sila.

Par décret exécutif du 25 Chaoual 1446 correspondant au 24 avril 2025, il est mis fin aux fonctions de directeur de la santé et de la population de la wilaya de M'Sila, exercées par M. Mohamed Zine Eddine Okbi, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025 portant nomination de la directrice de promotion des droits de l'enfant à l'organe national de la protection et de la promotion de l'enfance.

Par décret exécutif du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025, Mme. Yasmina Behidj est nommée directrice de promotion des droits de l'enfant à l'organe national de la protection et de la promotion de l'enfance.

Décret exécutif du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025 portant nomination du secrétaire général de la commune de Aïn Oussera à la wilaya de Djelfa.

Par décret exécutif du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025, M. Ali Hamidani est nommé secrétaire général de la commune de Aïn Oussera à la wilaya de Djelfa.

Décret exécutif du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025 portant nomination du secrétaire général de l'université de M'Sila.

Par décret exécutif du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025, M. Ali Allal est nommé secrétaire général de l'université de M'Sila.

Décrets exécutifs du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025 portant nomination de doyens de facultés aux universités.

Par décret exécutif du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025, M. Mohamed Malik Mahdjoub est nommé doyen de la faculté des sciences à l'université d'Alger 1.

Par décret exécutif du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025, M. Abdelkader Lebachi est nommé doyen de la faculté des lettres et des langues à l'université de Bouira.

Par décret exécutif du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025, M. Tayeb Guendouzi est nommé doyen de la faculté de médecine à l'université de Sidi Bel Abbès.

Décret exécutif du 25 Chaoual 1446 correspondant au 24 avril 2025 portant nomination du directeur des équipements publics à la wilaya de Bouira.

Par décret exécutif du 25 Chaoual 1446 correspondant au 24 avril 2025, M. Mohamed Abdelkader Guerfi est nommé directeur des équipements publics à la wilaya de Bouira.

Décret exécutif du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025 portant nomination d'un inspecteur au ministère des travaux publics et des infrastructures de base.

Par décret exécutif du 23 Chaoual 1446 correspondant au 22 avril 2025, M. Ramdane Belabed est nommé inspecteur au ministère des travaux publics et des infrastructures de base.

Décret exécutif du 25 Chaoual 1446 correspondant au 24 avril 2025 portant nomination du directeur de la santé et de la population à la wilaya de Khenchela.

Par décret exécutif du 25 Chaoual 1446 correspondant au 24 avril 2025, M. Mohamed Zine Eddine Okbi est nommé directeur de la santé et de la population à la wilaya de Khenchela.

# ARRETES, DECISIONS ET AVIS

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêté du 18 Chaoual 1446 correspondant au 17 avril 2025 portant nomination du président et des membres du comité d'éthique et de déontologie de l'agence nationale de sécurité sanitaire.

Par arrêté du 18 Chaoual 1446 correspondant au 17 avril 2025, les membres dont les noms suivent, sont nommés, en application des dispositions de l'article 23 du décret présidentiel n° 20-435 du 15 Journada El Oula 1442 correspondant au 30 décembre 2020, modifié et complété, précisant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale de sécurité sanitaire, au comité d'éthique et de déontologie de l'agence nationale de sécurité sanitaire, pour une période de quatre (4) ans renouvelable :

Mmes et MM.:

- Rachid Belhadj, président;
- Kamel Chekkat, membre ;
- Asma Saidane, membre;
- Mustapha Benamer, membre ;
- Nor-Eddine Mettioui, membre;
- Farid Benabadji, membre ;
- Nassima Belabas, membre;
- Djamila Hadj Amar, membre;
- Meriem Mezaguer, membre.

# MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 9 Ramadhan 1446 correspondant au 9 mars 2025 fixant la liste nationale des personnes habilitées à effectuer l'enquête préalable, en vue de l'affirmation de l'utilité publique dans le cadre des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique, au titre de l'année 2025.

\_\_\_\_

Par arrêté du 9 Ramadhan 1446 correspondant au 9 mars 2025, la liste nationale des personnes habilitées à effectuer l'enquête préalable, en vue de l'affirmation de l'utilité publique dans le cadre des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique, au titre de l'année 2025, est fixée, en application des dispositions des articles 3 et 4 du décret exécutif n° 93-186 du 7 Safar 1414 correspondant au 27 juillet 1993, complété, déterminant les modalités d'application de la loi n° 91-11 du 12 Chaoual 1411 correspondant au 27 avril 1991, complétée, fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique, comme suit :

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Touirik Mohammed	Chef de service
	Bentayeb Abdelkrim	Ingénieur principal
	Berrahal Mohammed Reda	Subdivisionnaire
	Kasmi Radhwane	Subdivisionnaire
	Ben Youcef Abdelkarim	Subdivisionnaire
ADRAR	Bouafia Ahmed	Subdivisionnaire
	Saddek Mohammed	Chef de projet
	Hadji Oumkaltoum	Architecte
	Moulay-Larbi Mohammed	Subdivisionnaire
	Djabari Mebarek	Subdivisionnaire
	Bleila Elbarka	Subdivisionnaire
	Akaki Mohammed	Chef de service
	Sameut Bouhaik Moustafa	Ingénieur d'Etat
	Djami Khedim Yettou Kamal	Administrateur territorial
	Khelif Youcef	Ingénieur d'Etat
	Belhadj Benziane Abdelkadir	Ingénieur d'Etat
	Boukorci Elarbi	Ingénieur
CHLEE	Mokdad Bouali	Architecte
CHLEF	Sedaki Daoud	Ingénieur principal
	Rahmoune Soufyane	Ingénieur d'Etat principal
	Hssaine Moustapha	Ingénieur principal
	Miloudi Elhadj	Technicien supérieur
	Taleb Yamina	Inspecteur principal
	Mahmoudi Noureddine	Ingénieur d'Etat

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Merigui Djemal	Architecte principal
	Rahmani Boubekeur	Administrateur conseiller
	Yousfi Kamal	Inspecteur divisionnaire
	Bederina Smail	Inspecteur central
	Teggari Maria	Architecte principal
LAGHOUAT	Nouioua Houda	Architecte principal
	Boussaha Faouzi	Administrateur
	Benotmane Abdelkader	Administrateur
	Ferchane Ahmed	Ingénieur principal
	Houasnia El Bachir	Ingénieur principal
	Bederina Khaled	Ingénieur principal
	Ghozlane Hocine	Ingénieur en chef
	Benbouchama Messaoud	Architecte principal
	Saou Rabia	Technicien supérieur
	Benkadi Hicham	Architecte principal
	Sai Mohamed-Cherif	Technicien
	Hamli Alaeddine	Ingénieur d'Etat
OUM EL BOUAGHI	Akachat Mostafa	Ingénieur
	Guerioun Nabil	Ingénieur
	Mahia Naima	Architecte
	Mazar Lamri	Ingénieur principal
	Siam Bilal	Ingénieur principal
	Sahrane Zine	Ingénieur d'Etat
	Dekkiche Samir	Ingénieur
	Meharzi Bouzid	Ingénieur d'Etat
	Benaicha Said	Ingénieur d'Etat
	Zeroual Abdenacer	Ingénieur d'Etat
	Boudjenah Hichem	Ingénieur d'Etat principal
	Aboubou Slimane	Ingénieur
DATENA	Barki Massinissa	Ingénieur d'Etat
BATNA	Koutti Said	Ingénieur d'Etat
	Boutitaou Alaeddine	Architecte
	Sengouga Ali	Ingénieur d'Etat
	Zeghichi Mohammed-Rachid	Ingénieur principal
	Belkhir Said	Ingénieur d'Etat
	Medjoudj Said	Inspecteur divisionnaire

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Azoug Arezki	Technicien supérieur
	Mouhoub Fouad	Technicien supérieur
	Bouidghaghen Nadia	Ingénieur principal
	Zouaid Rachid	Ingénieur principal
	Rekal Bezza	Subdivisionnaire
BEJAIA	Bourereche Salah	Ingénieur d'Etat
	Bakouri Wassila	Administrateur principal
	Yaya Achour	Administrateur principal
	Oumellil Lyacine	Inspecteur du cadastre
	Chekroune Nabil	Géomètre du cadastre
	Siassi Naima	Ingénieur principal
	Hamidouche Mohand	Ingénieur principal
	Mansouri Abderrahmane	Ingénieur principal
	Ziani Soria	Ingénieur en chef
	Mellit Ammar	Ingénieur principal
	Aziez Walid	Ingénieur principal
	Alloui Salah	Ingénieur en chef
BISKRA	Khaldi Fouzi	Ingénieur principal
BISKRA	Zerarka Salah	Ingénieur principal
	Chamakhi Moussa	Ingénieur principal
	Beldjebel Ghani	Ingénieur principal
	Kechroud Mohamed	Technicien supérieur
	Toumi Karima	Architecte principal
	Ghalem Nadhir	Ingénieur d'Etat principal
	Touhami Abdelhafid	Inspecteur du cadastre
	Bellagh Mohammed	Architecte principal
	Ghazli Mohammed Amine	Ingénieur principal
	Difallah Abdelghani	Ingénieur principal
	Saidani Belaid	Ingénieur principal
	Benmahdjoub Kamel	Ingénieur principal
BECHAR	Djedidi Cheikh	Architecte principal
	Bahafi Abdelkadir	Ingénieur principal
	Slimani Amal	Ingénieur d'Etat
	Hamdaoui Noureddine	Ingénieur d'Etat
	Mahdjoub M'Hammed	Ingénieur principal
	Djebbouri Houria	Ingénieur principal

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Boufidjeline Abdelkader	Ingénieur d'Etat
	Ali Baba Ali	Ingénieur principal
	Djeghdjough Mustapha	Ingénieur d'Etat
	Mostefaoui Sabah	Architecte
	Achour Euthmane	Architecte en chef
BLIDA	Bouzida Sofiane	Ingénieur d'Etat
	Taghasaste Ahmed	Ingénieur principal
	Benkhelfa Sara	Ingénieur principal
	Mesbah Ali	Ingénieur principal
	Ouadfeul Mohamed	Ingénieur principal
	Dahmani El Hassen	Ingénieur d'Etat
	Daoud Salah	Ingénieur d'Etat
	Azzi Abdelaziz	Architecte principal
	Namane Nadjia	Architecte principal
	Ziani Djedid	Ingénieur principal
	Meziani Dhrifa	Ingénieur d'Etat
	Ben Dib Soumia	Administrateur
BOUIRA	Tali Habiba	Administrateur
	Karreche Aissa	Ingénieur principal
	Ammour Hamid	Ingénieur principal
	Boudane Hamza	Ingénieur principal
	Banoune Ismail	Ingénieur d'Etat
	Lamouri Ouahiba	Administrateur principal
	Ould-Amer Hanane	Architecte
	Keddi Abderrahmane	Administrateur territorial principal
	Djouji Abdelatif	Administrateur principal
	Karzika Ihemma	Administrateur territorial
	Zamaki Cherif	Administrateur territorial
	Lachache Smail	Ingénieur
TAMENGHASSET	Djoumad Fatma	Ingénieur
	Boutefna Ahmed Hamza	Administrateur territorial
	Mebirika Amoud	Attaché territorial principal
	Mouloudi Fatma	Administrateur territorial
	Bamhammed Rahma	Administrateur territorial
	Beradi Amina	Documentaliste-archiviste
	Bamahammed Mohammed	Inspecteur

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Hannachi Soufiane	Ingénieur d'Etat
	Boutarfif Mohamed Akid	Ingénieur d'Etat
	Menadi Abdeslam	Ingénieur d'Etat
	Bouzida Salah	Ingénieur principal
TEDECCA	Derar Ameur	Ingénieur d'Etat
TEBESSA	Necibe Hakim	Ingénieur principal
	Houam Rida	Ingénieur principal
	Fethallah Amara	Ingénieur principal
	Mellouk Abdeljalil	Ingénieur principal
	Kadri Amar	Ingénieur principal
	Ghellab Ali	Ingénieur principal
	Abid El Hafnaoui	Ingénieur principal
	Amimer Okkacha	Ingénieur principal
	Benzidour Ahmed	Ingénieur d'Etat
	Hadjila Lakhder	Technicien supérieur
	Bekkouche Mohammed	Ingénieur en chef
	Maataoui Amar	Ingénieur principal
TLEMCEN	Berrayah El Amin	Ingénieur principal
	Saadi Zoubir	Ingénieur d'Etat
	Adnane Benabdallah	Ingénieur principal
	Tebal Abdessamad	Inspecteur
	Benmostefa Hassane	Inspecteur
	Chafi Lakhdar	Conservateur principal des forêts
	Goual Hocine	Conservateur principal des forêts
	Abdi Hind	Inspecteur
	Benhalima Souad	Chef de bureau
	Djeldjel Ahmed Nabil	Administrateur principal
	Benzahra Fadila	Administrateur
	Brahimi Abderrahmen	Administrateur principal
TIARET	Boudjella Adda	Attaché d'administration principal
HAREI	Kadri Rabie Houari	Inspecteur principal
	Lariche Kada	Inspecteur
	Moumene Abdelmadjid	Ingénieur principal
	M'Boudi Mabrouk	Ingénieur d'Etat
	Khernane Abdelghani	Géomètre principal du cadastre
	Mohamed Zoulikha	Inspecteur principal

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Arkoub Arezki	Ingénieur d'Etat
	Fernane Malika	Architecte
	Mokrani Merzak	Ingénieur principal
	Abchiche Mohamed Ali	Ingénieur principal
	Aourchid Mohammed	Ingénieur principal
TIZI OUZOU	Sadoudi Ramdane	Chef de service
	Cheheb Ferroudja	Ingénieur principal
	Alili Boudjema	Ingénieur principal
	Sarni Madjid	Ingénieur principal
	Messaoudene Sadek	Ingénieur principal
	Smail Merzouk	Ingénieur d'Etat
	Terbouche Farid	Ingénieur d'Etat
	Laroussi Mohamed Tayeb	Ingénieur en chef
	Bouchicha Yamine	Ingénieur d'Etat
	Madadi Abdelkrim	Ingénieur principal
	Boudjedra Anissa	Architecte principal
ALGER	Ould Mahieddine Feriel	Architecte principal
	Azzouz Said	Ingénieur en chef
	Zitouni Kamel	Ingénieur d'Etat principal
	Harkate Sid Ali	Administrateur territorial principal
	Harche Sabah	Architecte principal
	Bouzekri Mohamed	Inspecteur divisionnaire
	Chibout Mourad	Inspecteur divisionnaire
	Naama Messaoud	Inspecteur central
	Saadi Ali	Technicien supérieur
	Belkhiri Khirani	Ingénieur en chef
DJELFA	Touiri Ben Azouz	Ingénieur d'Etat
DJELFA	Bouziane Mohammed	Technicien supérieur
	Gat Ali	Architecte
	Taibi Abdelaziz	Ingénieur en chef
	Djenidi Mohamed	Divisionnaire
	Bouzouada Nourreddine	Chef de bureau
	Sba Tahar	Divisionnaire

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Djidjeli Noureddine	Ingénieur principal
	Boussalem Tarik	Ingénieur d'Etat principal
	Lalouci Mouad	Administrateur territorial principal
	Hallis Walid	Conservateur principal
	Bentounsi Nadir	Inspecteur principal
JIJEL	Ouites Mohammed	Inspecteur divisionnaire
JIJEL	Marouf Mohammed	Architecte principal
	Bourouaiah Kamal	Architecte principal
	Souadek Seyfeddine	Ingénieur principal
	Merioua Samir	Subdivisionnaire
	Moubha Abdelhalim	Inspecteur principal
	Saidani Zakarya	Administrateur principal
	Salem Kamel	Ingénieur d'Etat
	Amri Mouloud	Ingénieur d'Etat
	Chougui Siham	Inspecteur principal
	Choubane Samir	Inspecteur principal
	Bouima Sabrina	Architecte
SETIF	Berrimi Warda	Ingénieur d'Etat
SETIF	Tahrour Abderrahim	Ingénieur principal
	Mokrani Razik	Ingénieur principal
	Zerroug Abdelbari	Ingénieur principal
	Sellami Boualem	Ingénieur principal
	Rouabah Mebarek	Ingénieur en chef
	Ancer Mouloud	Technicien supérieur
	Ameur Ghiat	Ingénieur d'Etat
	Hellal Abdelkader	Ingénieur d'Etat
	Lakhache Brahim	Ingénieur principal
	Ouakef Mohammed El Amine	Ingénieur principal
	Bekki Boulanouar	Ingénieur principal
SAIDA	Medjahdi Lahouari	Conservateur général des forêts
SAIDA	Mehdi Djelloul	Ingénieur principal
	Bendida Abdelhak	Ingénieur principal
	Ghout Mokhtar	Ingénieur principal
	Delimi Boubekeur	Ingénieur principal
	Benziane Amel Ouarda	Inspecteur principal
	Didaoui Yamina	Ingénieur principal

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Hamoud Lotfi	Ingénieur principal
	Metallaoui Mahmoud	Ingénieur en chef
	Chiheb Adel	Ingénieur d'Etat
	Salah Eddine Ahmed Sista	Chef de service
	Djouama Farouk	Architecte
SKIKDA	Mellit Abdelhamid	Ingénieur principal
	Douh Khaled	Ingénieur d'Etat
	Drouiche Brahim	Ingénieur principal
	Boukelia Ahsene	Ingénieur d'Etat
	Segueni Abdelghani	Ingénieur d'Etat
	Bouhedja Yasser	Ingénieur principal
	Boukhalout Ibtissam	Architecte principal
	Tounsi Boualem	Ingénieur principal
	Bouda Zine-Abidine	Ingénieur principal
	Ameur Mohamed	Ingénieur principal
	Boutiba Mohamed	Ingénieur principal
	Mahmoudi Adel	Ingénieur principal
SIDI BEL ABBES	Berrani Mohamed	Ingénieur principal
	Berrahma Youcef	Ingénieur d'Etat
	Sadeddine Aicha	Ingénieur principal
	Lehbab Imene	Ingénieur d'Etat
	Acimi Abdelkader	Technicien supérieur
	Mouallim Samir	Ingénieur d'Etat
	Yahi Khadidja	Ingénieur d'Etat
	Ghedjati Samir	Chef de bureau
	Lachouri Iman	Chef de bureau
	Dahnan Hada	Ingénieur principal
	Chaib Habiba	Ingénieur principal
	Khachekhouche Souad	Ingénieur principal
ANNABA	Bouhami Kahina	Ingénieur principal
	Omari Abdelhamid Karim	Architecte principal
	Seba Amel	Ingénieur d'Etat
	Belkhir Amor	Inspecteur en chef
	Hammadi Abdelouaheb	Inspecteur en chef

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Aouamri Halim	Ingénieur en chef
	Gherdaoui Cherifa	Ingénieur en chef
	Zemiti Salah	Ingénieur principal
	Hadoues Walid	Ingénieur d'Etat
	Zemmali Samia	Ingénieur principal
GUELMA	Zedadra Saliha	Géomètre divisionnaire du cadastre
	Martani Abdallah	Géomètre divisionnaire du cadastre
	Kouahla Wafa	Ingénieur d'Etat
	Mahmoudi Lakhmissi	Administrateur principal
	Boutaleb Fatoum	Ingénieur d'Etat
	Lakhal Meryem	Ingénieur d'Etat
	Meknassi Souaad	Ingénieur en chef
	Meziani Esma	Ingénieur d'Etat
	Mezhoud Salim	Technicien supérieur
	Barhoum Affaf	Ingénieur d'Etat
	Bennaceur Abdallah	Technicien supérieur
	Lakehal Amina	Ingénieur en chef
CONSTANTINE	Boukhebbouz Ahmed Nafaa	Ingénieur d'Etat
	Khelil Blel	Ingénieur principal
	Merai Sarah	Architecte
	Bouslah Boutheina	Ingénieur principal
	Hachem Mohammed	Ingénieur d'Etat
	Bouramoul Yassine Yasser	Inspecteur principal
	Khaldi Ibtissam	Architecte
	Laid Bent Said	Administrateur
	Loualiche Sofiane	Ingénieur d'Etat principal
	Aichaoui Mansour	Ingénieur d'Etat principal
	Guir Ben Youcef	Ingénieur principal
	Aouisset Soulef	Administrateur principal
MEDEA	Aggoun Nadir	Administrateur analyste
	Ziani Soltana Faiza	Administrateur principal
	Kouidri Abdelkader	Ingénieur principal
	Mellah Mohammed	Ingénieur principal
	Mouzaoui Mohamed	Ingénieur principal
	Saidani Rabah	Administrateur territorial
	Bouregaa Mohammed	Ingénieur d'Etat

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Chentouf Benabdallah	Administrateur
	Benmahammed Mohamed	Ingénieur principal
	Ould Charef Abdallah	Ingénieur principal
	Zitouni Adda	Technicien supérieur
	Djelloul Bencherif Mohammed	Technicien supérieur
MOSTAGANEM	Senouci Abdelkader	Ingénieur d'Etat
	Mimouni Abderrahmane	Architecte principal
	Benkhettab Kamel Eddine	Contrôleur
	Haouach Malik	Ingénieur d'Etat
	Nemir Lakhdar	Ingénieur principal
	Acef Taieb	Ingénieur d'Etat
	Benmahfoud Mohammed	Ingénieur d'Etat
	Slimane Kadi Yassine	Ingénieur principal
	Saci Imane	Administrateur
	Abderahim Tayeb	Inspecteur principal
	Saada Hillal	Inspecteur principal
	Henida Mohamed	Inspecteur principal
M'SILA	Belouadah Khaled	Ingénieur d'Etat
	Mokrani Mohammed Seghir	Chargé de la subdivision
	Ahmed Oualid	Technicien supérieur
	Saib Hamada	Chef de section
	Merzougui Samir	Ingénieur principal
	Smaili Redhouane	Ingénieur d'Etat
	Zard Djillali	Ingénieur d'Etat
	Masraf Mohammed Benamar	Ingénieur principal
	Azzouz Tahar	Ingénieur principal
	Sadoun Mohammed	Ingénieur principal
	Bouhedda Zeghloul	Ingénieur en chef
	Monechem Faycal	Ingénieur principal
MASCARA	Djafri Siham	Inspecteur principal
	Boukhari Mohammed	Inspecteur
	Beghdadi Mohamed-Karim	Ingénieur principal
	Bakhtaoui M'Hammed	Ingénieur d'Etat
	Mani-Saada Abdelhadi	Ingénieur principal
	Khelif Kheira	Ingénieur principal
	Bouslah Ahmed	Géomètre principal du cadastre

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Benhebireche Abderrahmane	Ingénieur principal
	Annou Ayoub	Ingénieur principal
	Bakhaled Rabah	Architecte
	Hechifa Mohamed	Ingénieur principal
	Gouas Lyes	Ingénieur principal
OUARGLA	Chaib Ismail	Ingénieur d'Etat
	Benras Oumelkhir	Ingénieur d'Etat
	Allaoui Mohammed Hocine	Administrateur principal
	Gherab Bouhafs	Ingénieur en chef
	Djoudi Assma	Administrateur territorial principal
	Amira Fella	Administrateur territorial principal
	Bounanaa El-Hadj	Technicien supérieur
	Chenini Ahmed Amine	Ingénieur d'Etat
	Aiouni Mohamed	Ingénieur d'Etat
	Boussouar Lahouari	Contrôleur
ORAN	Chibi Nedjma	Ingénieur principal
OKAIV	Benzait Lakhder	Ingénieur principal
	Kouri Aicha	Ingénieur d'Etat
	Sayed Abdelhamid	Géomètre principal du cadastre
	Kacha Mohamed Amine	Inspecteur
	Arkoub Ahcene	Architecte
	Djebri Mohamed	Technicien supérieur
	Bendjelloul Mohammed	Administrateur conseiller
	Boukhobza Mustapha	Ingénieur principal
	Sahnoune Abdelhamid	Ingénieur principal
	Salaa Mohamed	Ingénieur principal
	Nasri Mohammed	Inspecteur divisionnaire
	Abed Said	Ingénieur d'Etat
EL BAYADH	Sahraoui Yahia	Inspecteur
	Kadri Kamal	Ingénieur principal
	Zoudji Abdelhamid	Architecte
	Smahi Abdeldjalil	Ingénieur principal
	Kadi Brahim	Ingénieur principal
	Houacine Ahmed	Géomètre du cadastre

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Sebboua Khayraddine	Ingénieur d'Etat
	Fetiti Mohammed-Lemdjed	Ingénieur principal
ILLIZI	Kourim Mohammed	Ingénieur d'Etat
	El-Kouzani Younes	Ingénieur d'Etat
	Belloui Boudjemaa	Ingénieur d'Etat
	Ben Hamadi Abdelhalim	Attaché d'administration principal
	Cherigui Abdelwahab	Ingénieur principal
	Belhaddad Abdelaziz	Ingénieur principal
	Azani Ishaq	Ingénieur principal
	Djitli Fatiha	Administrateur principal
BORDJ	Djeghballou Djamel	Ingénieur d'Etat
BOU ARRERIDJ	Mouna Ahmed	Inspecteur
	Harchaou Abdelhalim	Inspecteur
	Zouaoui Abdelhakim	Ingénieur principal
	Gheribi Salah	Ingénieur principal
	Touidjine Rachid	Ingénieur d'Etat
	Touahri Azzeddine	Ingénieur en chef
	Mokhtari Miloud	Ingénieur principal
	Benchennouf Farouk	Administrateur territorial principal
	Belhout Kamel	Ingénieur d'Etat
	Bennamane Abdellah	Ingénieur d'Etat principal
	Ait Ammar Mohamed	Ingénieur d'Etat principal
	Mouheb Mohammed	Architecte en chef
BOUMERDES	Djemel Mourad	Ingénieur principal
DOOMERDES	Ifrah Mohammed	Chef de projet
	Djadi Nasreddine	Ingénieur d'Etat
	Bidari Ali	Technicien
	Boudrouaya Mohamed	Technicien supérieur
	Saidi Mohamed	Ingénieur d'Etat
	Mokkedem Mourad	Architecte principal

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Bouzata Djamel	Ingénieur principal
	Boudrar Assia	Administrateur conseiller
	Kasri Souad	Ingénieur principal
	Labidi Youcef	Ingénieur d'Etat
	Kherici Zoubida	Ingénieur d'Etat
EL TARF	Hamis Zahr Eddine	Ingénieur d'Etat
EL TAKI	Sebti Hocine	Ingénieur d'Etat
	Lamri Assia	Architecte
	Boulebda Abdelghani	Ingénieur d'Etat
	Boussaha Ramzi	Ingénieur d'Etat
	Touaibia Othmane	Ingénieur en chef
	Hammami Abdelmalek	Ingénieur d'Etat
	Meyara Badra	Ingénieur d'Etat
	Zennani Imane	Ingénieur d'Etat
	Habiter Mohammed	Chef de bureau
	Zeghamine Mahmoud	Chef de service
	Affan Ahmed	Chef de bureau
TINDOUF	Slimani Hayat	Ingénieur principal
IINDOUF	Chikhaoui Omar	Inspecteur
	Taleb Lahbib	Inspecteur
	Taibi Oussama	Ingénieur d'Etat
	Hamidi Ramdane	Technicien supérieur
	Meyara Khalili	Administrateur territorial conseiller
	Beya Salah	Ingénieur principal
	Baroud Mohamed	Ingénieur en chef
	Gharbi Ahmed	Géomètre principal du cadastre
	Lagraa Kheira	Ingénieur principal
	Zaidi Mebarek	Administrateur principal
	Chami Mokhtar	Ingénieur d'Etat
TISSEMSILT	Dadoun Abdelkader	Architecte principal
1188EMSIL1	Chaber Hakim	Ingénieur d'Etat
	Dadoune Bouziane	Ingénieur d'Etat
	Nouaour Abdelkader	Ingénieur d'Etat principal
	Affane Ahmed	Ingénieur principal
	Abbes Miloud	Ingénieur principal
	Bouriba Mokhtar	Administrateur conseiller

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Lagra Ridha	Architecte principal
	Douib Ahmed Tedjani	Ingénieur
	Tamma Youcef	Administrateur
	Zine Hamza	Ingénieur d'Etat
EL OUED	Daga Sad	Ingénieur d'Etat
	Moud Djihad	Ingénieur principal
	Khelika Faycal	Ingénieur en chef
	Belhadi Amara	Ingénieur d'Etat
	Ghemri Amara	Ingénieur d'Etat
	Sadoun Aissa	Administrateur territorial
	Ben Khelifa Hocine	Ingénieur d'Etat
	Reguea Said	Ingénieur d'Etat principal
	Hassad Fares	Ingénieur d'Etat principal
	Tidjani Elkhoudir	Ingénieur principal
	Mordjane Chaabane	Inspecteur
	Segueni Elhadi	Inspecteur central
	Hadji Abdelkarim	Administrateur principal
KHENCHELA	Chebeden Menacer	Ingénieur d'Etat
	Hezil Abdelaziz	Ingénieur d'Etat
	Rezaikia Amine	Administrateur
	Merkiche Nabil	Ingénieur d'Etat
	Araar Mohammed	Architecte en chef
	Redjil Nasreddine	Administrateur
	Hamdi Charif	Administrateur
	Ouaaz Samia	Ingénieur d'Etat
	Mokhtari Mohamed	Ingénieur d'Etat principal
	Meraihia Said	Architecte principal
	Kouchari Nabil	Ingénieur principal
	Yahiaoui Mohammed	Ingénieur d'Etat
SOUK AHRAS	Benbouabdellah Mounir	Ingénieur principal
	Ammari Amar	Subdivisionnaire
	Toubal Abdelwahab	Ingénieur d'Etat
	Chouakria M'Hamed	Ingénieur principal
	Rouabhia Salah	Administrateur territorial
	Sid Yacine	Subdivisionnaire
	Feddaoui Mokdad	Ingénieur principal

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Kidad Khalida	Ingénieur principal
	Tifour Mohamed	Ingénieur principal
	Kadri Abdelkader	Ingénieur principal
	Benkhaled Yassine	Ingénieur d'Etat
	Yahnin Abdallah	Ingénieur d'Etat principal
TIPAZA	Lashab Khaled	Ingénieur d'Etat principal
IIFAZA	Bahmed Lazhar	Ingénieur d'Etat principal
	Moussaoui Mohamed Amine	Ingénieur principal
	Felkai Lamia	Architecte principal
	Bessaidi Zouheyr	Ingénieur d'Etat
	Righi Nordine	Architecte
	Sebbati Rafiq	Administrateur analyste
	Labiod Hocine	Ingénieur d'Etat
	Benchabane Tark	Ingénieur d'Etat
	Zouaghi Houria	Architecte
	Latreche Cherifa	Ingénieur d'Etat
	Harek Mohammed	Ingénieur principal
MILA	Hamouta Walid	Ingénieur d'Etat
MILA	Bouguedjani Faycal	Ingénieur principal
	Guenifi Sofiane	Ingénieur principal
	Sedira Fateh	Ingénieur principal
	Abdiche Fares	Ingénieur principal
	Hannani Touhami	Ingénieur principal
	Belhadj Sayah	Ingénieur d'Etat
	Sefouane Boumediene	Administrateur territorial principal
	Labdaoui Fatih	Ingénieur principal
	Boumeddiene Redha	Administrateur territorial conseiller
	Madaoui Hamid	Assistant ingénieur
	Taieb Mohamed	Technicien supérieur
	Zair Samira	Ingénieur d'Etat
AIN DEFLA	Abdesselam Mounir	Ingénieur principal
	Haniche Hamza	Ingénieur d'Etat
	Ben-Yamina Abdelkader	Ingénieur principal
	Merzoug Djahida	Administrateur territorial
	Benamar Hanane	Administrateur territorial
	Kerrache Mustapha	Ingénieur principal

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Benguernia Ahmed	Ingénieur en chef
	Mentefa Ali	Ingénieur principal
	Maati Omar	Ingénieur d'Etat
	Benoudjafer Mohammed	Ingénieur en chef
NAAMA	Berriche Haouari	Ingénieur principal
	Gasmi Mouffak	Technicien supérieur
	Djebli Slimane	Architecte principal
	Aouragh Abdelkader	Commissaire principal des forêts
	Youcefi Ahmed Toufik	Commissaire principal des forêts
	Houbeche Medjdoub	Ingénieur principal
	Moulay Kadda	Inspecteur divisionnaire
	Berrezig Lakhdar	Inspecteur en chef
	Chebbah Ali	Administrateur
	Azzouz Amine	Assistant ingénieur niveau 1
	Benrezzag Mohammed	Ingénieur d'Etat
	Bendehnoun Youcef	Ingénieur d'Etat
	Benzerbadj Youcef	Ingénieur en chef
AIN TEMOUCHENT	Aouggad Houari	Ingénieur d'Etat
	Touati Tinhinane Nadia	Ingénieur principal
	Salmi Ahmed	Ingénieur principal
	Benhadda Boucif	Inspecteur de l'urbanisme
	Guecisa Abdelkrim	Inspecteur de l'urbanisme
	Chafai Halima	Ingénieur principal
	Abbas Mohamed El Amine	Ingénieur principal
	Ben Zana Noureddine	Ingénieur d'Etat
	Mesai Belgacem Brahim	Ingénieur d'application
	Zahouani Abdelhafid	Ingénieur d'Etat
	Recioui Brahim	Ingénieur d'Etat principal
	Hadj Said Brahim	Ingénieur en chef
GHARDAIA	Hamaimi Ahmed	Ingénieur d'Etat
	Benzana Abdelaziz	Ingénieur d'Etat
	Metiaz Brahim	Architecte
	Boucenna Slimane	Inspecteur principal
	Bahoura Abdelkrim	Ingénieur d'Etat
	Hadj Mahammed Slimane	Ingénieur

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Mhamed-Hanchour Mokhtar	Technicien supérieur
	Djili Houari	Ingénieur d'Etat
	Belgacem Abderrezak	Technicien supérieur
	Aissaoui Houari	Ingénieur principal
	Nekrouf Mohammed	Administrateur
RELIZANE	Sebih Habib	Ingénieur d'Etat
RELIZANE	Benhaila Sofiane	Ingénieur principal
	Ouali Chamseddine	Ingénieur principal
	Chaouch Hamou	Ingénieur en chef
	Barka Ghalamallah	Subdivisionnaire
	Benmoussa Bilal	Ingénieur d'Etat
	Yahiaoui Ahmed	Ingénieur principal
	Bellakhdar Mustapha	Ingénieur d'Etat
	Kerzaz Moustafa	Technicien supérieur
	Ben Hammadi Abdelmadjid	Ingénieur d'Etat
	Mabrouki Ali	Ingénieur principal
	Damhammed Abdelhadi	Ingénieur principal
TO COLOR	Belbali Merouane	Ingénieur d'Etat
TIMIMOUN	Kahlaoui Mohammed	Ingénieur
	Mehadjebia M'Hamed	Ingénieur principal
	Selka Ali	Architecte principal
	Dahmane Abdallah	Ingénieur d'Etat
	Kaddouri Abderrahmane	Ingénieur d'Etat
	Mouedden Abdelkader	Inspecteur
	Hadadji Abdellah	Architecte
	Rabehi Ali	Architecte
	Salek Belal	Ingénieur principal
	Bayoucef Abdelkader	Ingénieur d'Etat
	Sali Yehya	Ingénieur d'Etat
	Arbiladmi Abdellah	Ingénieur d'Etat
BORDJ BADJI MOKHTAR	Mellouki Abdelaziz	Ingénieur d'Etat
	Hamdaoui Ismail	Ingénieur d'Etat
	Moumen Abdelhamid	Ingénieur d'Etat
	Rabhi Boubakr	Ingénieur d'Etat
	Maatallah Moustafa	Ingénieur d'Etat
	Boufares El Arabi	Ingénieur d'Etat

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Djemai Mohamed	Ingénieur principal
	Herzallah Hocine	Ingénieur principal
	Simozrag Mahfoudh	Ingénieur principal
	Chennoufi Salim	Ingénieur d'Etat
OULED DJELLAL	Gahmous Bachir	Ingénieur principal
OCEED DIEEE/IE	Habchi Mohamed Larbi	Ingénieur d'Etat
	Hachi Meriem	Ingénieur d'Etat
	Djahra Asaad	Ingénieur principal
	Naiem Mohamed-Salah	Ingénieur
	Badri Hicham	Ingénieur d'Etat
	Essaid Abdallah	Ingénieur d'Etat
	Lebbaz Abderrezak	Ingénieur d'Etat
	Lounis Dawoud	Administrateur
	Kahlouche Abdessamed	Ingénieur principal
	Kali Mohammed	Ingénieur d'Etat
	Azzouz Hachimi	Ingénieur principal
	Ouhadj Belkheyr	Ingénieur principal
BENI ABBES	Benyaiche Smail	Ingénieur d'Etat
DENI ADDES	Mazouz Mahammed	Ingénieur d'Etat principal
	Kendouci Yamina	Inspecteur principal
	Touati Mustapha	Ingénieur principal
	Bounaim Ismahan	Ingénieur d'Etat
	Salmi Mohammed Amin	Architecte principal
	Boulanouar Ismail	Architecte
	Medab Mustapha	Administrateur territorial
	Bouteggui Abd Esamad	Assistant ingénieur d'Etat
	Ben Brahim Medjdoub	Administrateur territorial principal
	Almine Mebirik	Technicien supérieur
	Benkoussa Abdelouahab	Inspecteur principal
IN SALAH	Telalat Abdelhai	Ingénieur principal
IN SALAII	Chanay Youssef	Administrateur
	Ben Yacoub Ahmed	Ingénieur principal
	Kallouche Abdelbasset	Ingénieur
	Maaradj Djillali	Attaché d'administration principal
	Dabou Salem	Architecte principal
	Belmiloud Mabkhout	Inspecteur du cadastre

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Reggani Reggani	Ingénieur d'Etat
	Abdelhadi Ali	Architecte
	Hamdi Brahim	Technicien supérieur
	Msalem Iliman	Ingénieur d'Etat
	Oudjab Abdelkader	Administrateur
IN GUEZZAM	Abid Omar	Ingénieur d'Etat
II OCLEE! IVI	Dabou Mebarek	Administrateur territorial
	Malouki Abdellah	Attaché d'administration principal
	Abdouali Mohammed	Administrateur analyste
	Benazzouz Larbi	Administrateur territorial principal
	Messaoudi Abdallah	Ingénieur d'Etat
	Boukar Abdelbassit	Ingénieur d'Etat
	Mehalli Mohammed-Yacine	Ingénieur d'Etat
	Boubekri Mourad	Ingénieur d'Etat
	Djouama Nadjah	Ingénieur d'Etat
	Mesmari Abderrazak	Ingénieur d'Etat principal
TOUGGOURT	Chinoun Faycal	Ingénieur principal
	Chacha Abdelouahab	Ingénieur d'Etat
	Boulanouar Mounir	Ingénieur d'Etat
	Mazouzi Mohammed-Tayeb	Ingénieur principal
	Benrezkia Ishak	Ingénieur d'Etat
	Zatoun Khaled	Ingénieur principal
	Boutabza Farid	Ingénieur d'Etat
	Boulmaiz Houssam Eddine	Ingénieur d'Etat
DJANET	Reffada Khalil	Ingénieur d'Etat
	Marmouri Elhoussein	Ingénieur d'Etat
	Bouddaraoui Mohammed	Ingénieur d'Etat
	Chenini Abdelkarim	Ingénieur d'Etat
	Chaliali Fatma	Ingénieur d'Etat

WILAYA	NOM ET PRENOM	GRADE OU FONCTION
	Goubi Rachida	Ingénieur d'Etat
	Soufi Fahima	Ingénieur d'Etat
	Belmehdi Salah	Ingénieur principal
	Kehil Mohammed	Ingénieur principal
	Belhachani Slimane	Ingénieur principal
EL MEGHAIER	Zairi Hanan	Ingénieur principal
	Djedel Mourad	Ingénieur principal
	Miloudi Malika	Ingénieur d'Etat
	Benferhat Mounir	Architecte principal
	Touati Moundjiya	Ingénieur d'Etat
	Ghiat Abdelhamid	Architecte
	Berrahmoune Lemya	Ingénieur principal
	Arradj Mohammed	Ingénieur d'Etat
	Draoui Aziza	Administrateur territorial
	Belguendouz Farida	Administrateur territorial
	Saidi Nacira	Technicien supérieur
	Loghrab Afaf	Architecte
EL MENIAA	Kort Hamza	Administrateur
	Souilem Chikh	Ingénieur en chef
	Slimani Othmane	Administrateur territorial
	Khebbachi Lazhar	Architecte principal
	Bellekehal Fatima	Assistant ingénieur

#### MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 30 Ramadhan 1446 correspondant au 30 mars 2025 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'institut d'enseignement spécialisé de la profession comptable.

Par arrêté du 30 Ramadhan 1446 correspondant au 30 mars 2025, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 8 du décret exécutif n° 12-288 du 2 Ramadhan 1433 correspondant au 21 juillet 2012 portant création, organisation et fonctionnement de l'institut d'enseignement spécialisé de la profession comptable, au conseil d'administration de l'institut d'enseignement spécialisé de la profession comptable, pour une période de trois (3) ans renouvelable,

#### Mme. et MM.:

- Abdellatif Chaouch, représentant du ministre chargé des finances, président;
- Fatah Mansour Khodja, représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur;
- Rabia Ouail, représentante du ministre chargé des statistiques;
- Toufik Khouni, représentant du conseil national de la comptabilité;
- Rachid Belaid, représentant de l'association des banques et des établissements financiers ;
- Hakim Chouiha, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie;
- Abdelkrim Bouhouche, représentant de l'ordre national des experts-comptables;
- Mohamed Abboudi, représentant de la chambre nationale des commissaires aux comptes;
- Abdelhakim Berrah, représentant de l'union nationale d'assurance et de réassurance.

#### MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PECHE

Arrêté du 10 Joumada Ethania 1446 correspondant au 12 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 5 Chaâbane 1443 correspondant au 8 mars 2022 portant désignation des membres du conseil d'orientation du parc national de Belezma, wilaya de Batna.

Par arrêté du 10 Joumada Ethania 1446 correspondant au 12 décembre 2024, l'arrêté du 5 Chaâbane 1443 correspondant au 8 mars 2022, modifié, portant désignation des membres du conseil d'orientation du parc national de Belezma, wilaya de Batna, est modifié comme suit :

<b>«</b>	(sans	changement)
----------	-------	-------------

 Nabil Ouksel, représentant du ministère de la défense nationale;

(sans changement);
<ul> <li>Azzedine Fradj, représentant du ministre chargé des finances;</li> </ul>
(sans changement jusqu'à)
<ul> <li>Mohamed Ben Arab, représentant de la direction générale des forêts;</li> </ul>
(le reste sans changement)».

Arrêté du 16 Journada Ethania 1446 correspondant au 18 décembre 2024 portant désignation des membres du conseil d'orientation du parc national de Tlemcen.

Par arrêté du 16 Joumada Ethania 1446 correspondant au 18 décembre 2024, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n° 13-374 du 5 Moharram 1435 correspondant au 9 novembre 2013 fixant le statut-type des parcs nationaux relevant du ministère chargé des forêts, au conseil d'orientation du parc national de Tlemcen, pour une durée de trois (3) ans renouvelable,

#### Mmes. et MM.:

- Snoussi Beddi, représentant du ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, président;
- Belqassim Anani, représentant du ministère de la défense nationale;
- Mohammed Benahmed Daidj, représentant du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales;
  - Hocine Attab, représentant du ministre chargé des finances ;
- Abdelouaheb Messaoudi, représentant du ministre chargé de l'énergie et des mines;
- Boudkhil Razi représentant du ministre chargé de l'hydraulique;
- Rafika Belhadj, représentante du ministre chargé de l'environnement;
- Mohamed Bachir Zeid, représentant du ministre chargé de l'éducation nationale;
- Ahmed Kacemi, représentant du ministre chargé des travaux publics;
- Amine Boudefla, représentant du ministre chargé de la culture;
- Driss Haddouche, représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Mohamed Ameri, représentant du ministre chargé de la santé;

- Hamouda Maameri, représentant du ministre chargé du tourisme et de l'artisanat ;
- Abdelhalim Mekri, représentant du ministre chargé de la jeunesse;
- Sahnoun Boukobrine, représentant du ministre chargé de la pêche;
- Nadjiba Bendjedda, représentante de la direction générale des forêts;
- Nadir Boulaa, représentant du wali de la wilaya de Tlemcen;
- Djilali Bensaoula, président de l'assemblée populaire de la wilaya de Tlemcen;
- Boudjenane Khouani, président de l'assemblée populaire communale de Tlemcen;
- Youcef Bentoumi, président de l'assemblée populaire communale de Mansourah;
- Tarek Belaid, président de l'assemblée populaire communale de Aïn Fezza ;
- Youcef Madani Youcefi, président de l'assemblée populaire communale de Tirni Béni Hediel ;
- Ahmed Karrich, président de l'assemblée populaire communale de Ain Ghorba;
- Mohammed Belabess, président de l'assemblée populaire communale de Sabra;
- Abdelkrim Mesmoudi, président de l'assemblée populaire communale de Béni Mester;
  - Zahéra Souidi, présidente du conseil scientifique ;
- Salim Kahouadji, président de l'association de protection et conservation de la nature.

**----**★----

Arrêté du 13 Rajab 1446 correspondant au 13 janvier 2025 portant désignation des membres du conseil scientifique du parc national de Djurdjura (wilaya de Bouira).

Par arrêté du 13 Rajab 1446 correspondant au 13 janvier 2025, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 19 du décret exécutif n° 13-374 du 5 Moharram 1435 correspondant au 9 novembre 2013 fixant le statut-type des parcs nationaux relevant du ministère chargé des forêts, au conseil scientifique du parc national de Djurdjura, pour une durée de trois (3) ans renouvelable,

Mmes. et MM.:

 Ahmed Dahmouche, directeur du parc national de Djurdjura;

- Loundja Chabi, chargée du département de la biodiversité et des écosystèmes naturels au parc national de Djurdjura;
  - Fazia Krouchi, professeure;
  - Khellaf Rabhi, professeur;
  - Mourad Ahmim, maître de conférences classe « A » ;
  - Boubekeur Aberkane, maître de conférences classe « A » ;
  - Nassima Bachouche, maître de conférences classe « B » ;
  - Nassima Messaoud, maître de conférences classe « B » ;
  - Ali Guettas, attaché de recherche ;
  - Souhila Aouali, attachée de recherche.

----<del>\*</del>----

Arrêté du 21 Rajab 1446 correspondant au 21 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 19 Rabie Ethani 1446 correspondant au 22 octobre 2024 portant désignation des membres du conseil d'orientation du parc national de Gouraya (wilaya de Béjaïa).

Par arrêté du 21 Rajab 1446 correspondant au 21 janvier 2025, l'arrêté du 19 Rabie Ethani 1446 correspondant au 22 octobre 2024 portant désignation des membres du conseil d'orientation du parc national de Gouraya (wilaya de Béjaïa), est modifié comme suit :

- « .....(sans changement jusqu'à)
- Mouloud Nait Ikene, représentant de la direction générale des forêts;

.....(le reste sans changement).....».

Arrêté du 24 Chaâbane 1446 correspondant au 23 février 2025 modifiant l'arrêté du 17 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 3 octobre 2023 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers.

Par arrêté du 24 Chaâbane 1446 correspondant au 23 février 2025, l'arrêté du 17 Rabie El Aouel 1445 correspondant au 3 octobre 2023, modifié, portant nomination des membres du conseil d'administration de l'office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers, est modifié comme suit :

 $\hbox{$<$ -$ Messaoud Bendridi, représentant du ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, président ;}$ 

.....(le reste sans changement).....».

Arrêté du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025 modifiant l'arrêté du 6 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 6 juin 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la chambre nationale d'agriculture.

Par arrêté du 26 Chaâbane 1446 correspondant au 25 février 2025, l'arrêté du 6 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 6 juin 2022, modifié, portant nomination des membres du conseil d'administration de la chambre nationale d'agriculture, est modifié comme suit :

« —(sans changement)
(sans changement)
<ul> <li>Dalila Lehad, représentante du ministre chargé des finances;</li> </ul>
(le reste sans changement)»».

Arrêté du 27 Chaâbane 1446 correspondant au 26 février 2025 modifiant l'arrêté du 25 Rabie El Aouel 1446 correspondant au 29 septembre 2024 portant désignation des membres du conseil d'orientation de l'agence nationale pour la conservation de la nature.

Par arrêté du 27 Chaâbane 1446 correspondant au 26 février 2025, l'arrêté du 25 Rabie El Aouel 1446 correspondant au 29 septembre 2024 portant désignation des membres du conseil d'orientation de l'agence nationale pour la conservation de la nature, est modifié comme suit :

(sans changement)	;
- Zaina Ould Lamara, représentante du ministre charg	é
des finances ;	
(le reste sans changement)	>

« — .....(sans changement).....;

#### MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

Arrêté du 14 Chaoual 1446 correspondant au 13 avril 2025 portant désignation des membres de la commission nationale des plans de confortement des infrastructures et bâtiments à valeur stratégique ou patrimoniale.

Par arrêté du 14 Chaoual 1446 correspondant au 13 avril 2025, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions des articles 10 et 11 du décret exécutif n° 25-60 du 28 Rajab 1446 correspondant au 28 janvier 2025 fixant les modalités d'élaboration et d'exécution des plans de confortement priorisés visant à préserver les infrastructures et les bâtiments à valeur stratégique ou patrimoniale contre les risques de catastrophes, à la commission nationale des plans de confortement des infrastructures et bâtiments à valeur stratégique ou patrimoniale, présidée par M. Hakim Bachtoula, représentant du ministre chargé de l'habitat,

#### Mmes. et MM.:

- Halim Chouache, représentant du ministère de la défense nationale;
- Hamid Afra, représentant du ministre chargé de l'intérieur;
- Leila Midoune, représentante du ministre chargé des finances;
- Rafik Laddada, représentant du ministre chargé de l'énergie et des mines;
- Younes Baba Nadjar, représentant du ministre chargé de la culture;
- Hassiba Chergui, représentante du ministre chargé des travaux publics;
- Abdenacer Mokhneche, représentant du ministre chargé de l'hydraulique.